

# MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES

## OPTION : VOITURES PARTICULIERES (VP)

L'objectif de la formation, permettre de réaliser l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective relevant de l'entretien courant et/ou périodique des véhicules.

Il intervient dans le réseau après-vente des constructeurs qui assurent la maintenance, la réparation et la vente de véhicules.

## LE TITULAIRE DU CAP MVA-VP EST CAPABLE DE :

- Réaliser des opérations de maintenance de premier niveau liées à l'entretien périodique des véhicules,
- Réaliser des remplacements d'ensembles et de sous-ensembles en autonomie,
- Réaliser des remplacements d'organes sur des circuits électriques, hydrauliques et pneumatiques et d'effectuer les contrôles simples,
- Réaliser des remplacements d'éléments courants et d'effectuer des réglages de base (pneus et train avant par exemple)

Recrutement : capacité d'accueil de 10 élèves

Le recrutement s'effectue prioritairement sur l'académie après :

- Une 3ème collège.
- Une 3ème insertion ou SEGPA.

## Organisation de la formation

La formation comporte 33 heures d'enseignement par élève et par semaine :

19 heures d'enseignement professionnel

14 heures d'enseignement général

- L'examen se déroule en Contrôle en Cours de Formation (CCF) pour l'ensemble des épreuves.
- Formation en milieu professionnel d'une durée totale de 12 semaines réparties sur les 2 années de formation.

Le diplôme de fin d'études ne pourra être validé qu'à l'issue de cette formation en entreprise.

## Domaines étudiés

- **Prendre en charge le véhicule**
  - Prendre connaissance de l'ordre de réparation ou de travail.
  - Identifier le véhicule.
  - Collecter les données relatives à l'intervention.
  - Effectuer les contrôles visuels et signaler les défauts constatés.
- **Réaliser la maintenance périodique ou corrective**
  - Organiser le poste de travail, préparer le véhicule à l'intervention.
  - Prendre connaissance, interpréter, traiter les informations de la procédure fournie.
  - Identifier et lister les pièces nécessaires à l'intervention.
  - Échanger des sous-ensembles ou des organes.
  - Réaliser des mesures simples sur des organes mécaniques, électriques, hydrauliques, pneumatiques.
  - Effectuer des réglages selon les normes du constructeur et/ou de la réglementation.
  - Réinitialiser les indicateurs de maintenance.
  - Effectuer des opérations mécaniques simples de dépannage.
  - Effectuer le montage d'accessoires sur supports pré équipés.
  - Participer au diagnostic de premier niveau en appliquant les procédures de contrôle.
  - Renseigner la fiche de travail en fournissant les éléments nécessaires à la facturation.
  - Valider la qualité de l'intervention.
  - Remettre en état le poste de travail.
- **Restituer le véhicule**
  - Rendre compte de l'intervention réalisée à l'entreprise et/ou au client.
  - Effectuer les contrôles de sécurité.
  - Compléter les documents de suivi du véhicule.

## Débouchés professionnels

Le titulaire du CAP MVA-VP est amené à exercer son activité de service dans tous les domaines de la maintenance des véhicules, c'est à dire :

- dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs,
- dans les entreprises qui traitent les véhicules toutes marques,
- dans les services de maintenance des entreprises de transport, de location,
- dans les services de maintenance de flottes de véhicules,
- dans des entreprises de services rapides spécifiques aux véhicules.

## Poursuite d'études :

- Baccalauréat professionnel MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES (option : Voitures Particulières)